



AGENCE DE RENNES

« Technoparc » - 4d, Avenue des Peupliers
B.P. 138 - 35513 CESSON SEVIGNE CEDEX
Téléphone : 02.99.83.47.00
Télécopie : 02.99.83.28.07

E.I.M.P. DOTT GALLINA S.R.L.

Strada Carignano 104

10040 LA LOGGIA (To) Italia

N/Réf : FrO/RN/04/11299

CESSON SEVIGNE, le 15 juin 2004

Auteur du courrier : R. YVIQUEL

Dossier n° : PH 2643/1

35 – BRUZ Essais 1200 joules sur arcoplus onda

ATTESTATION

Suite à votre demande, nous avons assisté aux essais de résistance au choc de corps mou M50/1200 Joules réalisés le 15 juin 2004 dans vos ateliers à BRUZ (35).

Les chocs de 1200 joules ont été effectués par chute d'une hauteur de 2,40 m d'un sac normalisé sphéroconique de choc mou de 50 kg (M50), conforme à la norme NF P 08.301.

Les essais ont été réalisés sur des plaques en polycarbonate ARCOPLUS ONDA. Les plaques ondulées d'épaisseur 6 mm portent sur 2 appuis, espacés de 1,385 m.

L'impact du choc M50/1200 joules a été choisi de façon la plus défavorable sur le remplissage en polycarbonate, au milieu de la portée de 1,385 m.

Conclusion :

Le montage testé dans les conditions précisées ci-avant a résisté au choc M50/1200 joules sans qu'il y ait traversée du sac.

Remarque :

La résistance au choc M50/1200 joules, qui constitue une épreuve sévère et une performance particulièrement importante, est bénéfique pour la prévention des accidents lors de la mise en oeuvre ou pour l'entretien, mais elle ne doit pas être mal interprétée par les utilisateurs.

Elle a un rôle de renforcement de la sécurité en cas d'appui direct accidentel mais elle ne peut en aucune façon dispenser de respecter les règles de sécurité habituelles, conformément à la réglementation en vigueur relative aux travaux sur les toitures (Décret n° 56-48 du 8 janvier 1965 notamment).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

LE DIRECTEUR D'AGENCE

Roland YVIQUEL

RY /ND

PJ : Plan de montage.